

5 MARS 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Branche

Transition Énergétique

Rencontre FO Énergie et Mines avec Mme la députée de l'Aveyron

Le 4 mars 2015, une délégation FO Énergie et Mines, composée de 2 mineurs et 2 membres de l'équipe fédérale du secteur de l'énergie ont rencontré, Madame MARCEL Marie-Lou, députée PS de L'AVEYRON, au sujet de la loi sur la transition énergétique.

Sa circonscription est particulièrement exposée au sujet au travers d'un passé minier et d'une production d'électricité thermique. Le département est également pourvu de nombreuses centrales hydrauliques.

Voté le 3 mars 2015 par le Sénat, des questions restent en suspens dans le projet de loi. En effet, tous les amendements n'ont pas été adoptés dans leur majorité. C'est pourquoi il est encore temps d'agir. Nous constatons, cependant, des avancées (voir communiqué de presse FO : « le sénat adopte le projet de loi... »).

La Commission Mixte Paritaire, composée de 7 députés et 7 sénateurs se tiendra le 10 mars prochain. Elle a pour objectif de trouver un consensus.

Pendant ce laps de temps, nous continuons à porter qu'une transition énergétique basée sur un mix énergétique raisonné est possible. Nous sommes toujours inquiets quant à la mise en œuvre de cette transition à marche forcée qui ne prend pas en compte tous les aspects sociaux et sociétaux. Pour FO, la loi doit prendre en considération tous les acteurs de la chaîne : les salariés de l'énergie, les citoyens et les industries. Ces dernières doivent confirmer leur rôle social et créateur d'emplois par de l'investissement sur l'innovation et la recherche. L'objectif étant de conserver notre indépendance énergétique à un prix du kWh toujours le plus bas d'Europe.

Il a été rappelé notamment et parmi de nombreux autres points :

- La défense du Statut des électriciens et gaziers où nous demandons l'application de la loi NOME. Tout commercialisateur, producteur, transporteur ou distributeur a pour obligation de faire bénéficier à ses salariés du statut des IEG. Rien qu'en respectant cette loi, le dumping social pourrait être évité.

- La sécurité d'approvisionnement doit également être une priorité nationale au regard du texte de l'Union européenne de l'énergie. La double condition imposée par les textes européens « sécurité d'approvisionnement est due dans son pays, mais également vis-à-vis de ses voisins » fait entrer un nouveau paramètre non négligeable.

Alors que les choix énergétiques de chaque pays sont différents de par leur histoire et les choix politiques en cours : comment concilier le tout en conservant notre indépendance ?

Contact

Secrétariat Général
Tel : 01 44 16 86 22
Email : secretariat.general@fnem-fo.org